

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

CONSEIL GÉNÉRAL

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS

1ère Session ordinaire d'Avril 1969

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Président : M. René Lamberini
Secrétaire Général : M. René Verbrugge
Chambre de Commerce : M. Emmanuel Babin
Sous-Président : M. Robert Véz

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Sous-Président : M. René Verbrugge

MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

Année de la dernière élection de l'année de l'année

Arrondissement de Cosne-sur-Loire

	Année de la dernière élection	de l'année de l'année
Cosne-sur-Loire	1964	1970
Stigny	1967	1973
La Charité-sur-Loire	1967	1973
Neuilly-sur-Loire	1967	1973
St-Amand-en-Puisie	1964	1970

PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE

Arrondissement de Châteauneuf

Châteauneuf	1966	1970
Chazay	1966	1970
Chaligny	1967	1973
Dunant	1964	1970
Tancy	1967	1973
Varey	1967	1973

Arrondissement de Châteaumeillant

Châteaumeillant	1964	1970
Châtillon-sur-Cher	1967	1973
Fontenay	1967	1973
Lezay	1967	1973
Morichon	1967	1973
Morichon-Buffard	1967	1973

Arrondissement de St-Benoit

	Année de la dernière élection	de l'année de l'année
St-Benoit	1967	1973

1ère Session ordinaire de 1969

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Préfet	M. Pierre Lambertin
Secrétaire Général	M. Pierre Verbrughe
Directeur de Cabinet	M. Emmanuel Edou
Sous-Préfet de Clamecy	M. Hubert Vié
Sous-Préfet de Cosne	M. Jean Comiti
Sous-Préfet de Château-Chinon...	M. René Carbonne

MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

		<u>Date</u>	
		de la dernière élection	de l'exp. du mandat
Arrondissement de Cosne-sur-Loire			
	MM.		
Cosne-sur-Loire.....	Gadoin, Maire de Cosne-sur-Loire.....	1964	1970
Donzy.....	Clément, Maire de Donzy.....	1967	1973
La Charité-sur-Loire....	Martinet, à La Charité-sur-Loire.....	1967	1973
Pouilly-sur-Loire.....	le Dr Sébillotte, à Pouilly-sur-Loire.....	1964	1970
Prémery.....	Depierreux, Maire de Prémery.....	1967	1973
St-Amand-en-Puisaye..	Melle le Dr Fié, à St-Amand-en-Puisaye.....	1964	1970
Arrondissement de Clamecy			
	MM.		
Brinon-sur-Beuvron.....	Gauthé, Maire de Guipy.....	1968	1970
Clamecy.....	le Dr Barbier, Sénateur, Maire de Clamecy.....	1964	1970
Corbigny.....	le Dr Berrier, à Corbigny.....	1967	1973
Lormes.....	Emery, à Dun-les-Places.....	1964	1970
Tannay.....	Chaigneau, à Tannay.....	1967	1973
Varzy.....	Savignat, à La Chapelle-Saint-André.....	1967	1973
Arrondissement de Château-Chinon			
	MM.		
Château-Chinon.....	le Dr Bondoux, à Château-Chinon Ville.....	1964	1970
Chatillon-en-Bazois....	le Dr Dubois, à Chatillon-en-Bazois.....	1964	1970
Fours.....	Charleuf, à Cercy-la-Tour.....	1967	1973
Luzy.....	le Dr Benoist, Député, Maire de Luzy.....	1967	1973
Montsauche.....	Mitterrand, Député, Ancien Ministre, Maire de Château-Chinon Ville.....	1967	1973
Moulins-Engilbert.....	Lepère, Maire de Moulins-Engilbert.....	1964	1970
Arrondissement de Nevers			
	MM.		
Decize.....	Perronet, Maire de St-Léger-des-Vignes.....	1967	1973
Dornes.....	Boucomont, Maire de Toury-sur-Jour.....	1964	1970
Nevers.....	Bernigaud, Maire de Magny-Cours.....	1967	1973
Pougues-les-Eaux.....	Hostier, Maire de Fourchambault.....	1964	1970
St-Benin-d'Azy.....	Petit, Maire de St-Benin-d'Azy.....	1964	1970
St-Pierre-le-Moutier....	Bouiller, à St-Pierre-le-Moutier.....	1964	1970
St-Saulge.....	Theuriot, Maire de Montapas.....	1967	1973

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

<i>Président</i>	M. Mitterrand
<i>Vice-Présidents</i>	MM. Savignat et Depierreux
<i>Secrétaires</i>	MM. le Dr Sébillotte et Perronnet

MEMBRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

<i>Président</i>	M. Bouiller
<i>Vice-Président</i>	M. Martinet
<i>Secrétaire</i>	M. le Dr Dubois
<i>Membres</i>	MM. Boucomont, Chaigneau, Gauthé Lepère

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL GENERAL

1ère Commission : Finances (8 membres)

MM. Gadoin, le Dr Benoist, Chaigneau, le Dr Dubois, Emery, Hostier, Petit, le Dr Sébillotte

2ème Commission : Travaux Publics (8 membres)

MM. Perronnet, Bernigaud, le Dr Bondoux, Boucomont, Bouiller, Depierreux, Gauthé, Lepère

3ème Commission : Affaires économiques et sociales (8 membres)

MM. le Dr Barbier, le Dr Berrier, Charleuf Clément, Melle le Dr Fié, Martinet, Savignat, Theuriot

SEANCE DU MARDI 29 AVRIL 1969

Présidence de M. Savignat, Vice-Président

Le 29 avril 1969, à dix heures, MM. les Membres du Conseil Général de la Nièvre se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, à la Préfecture, pour tenir la première session ordinaire de 1969.

M. Pierre Lambertin, Préfet de la Nièvre, assiste à la séance.

Sont présents : MM. Bernigaud, le Dr Berrier, le Dr Bondoux, Boucomont, Chaigneau, Charleuf, Clément, Depierreux, Emery, Melle le Dr Fié, MM. Gadoin, Gauthé, Hostier, Lepère, Martinet, Perronnet, Petit, Savignat, le Dr Sébillotte, Theuriot.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le Président : Mademoiselle, Messieurs, je déclare ouverte la première session ordinaire de 1969.

J'ai d'abord à vous présenter les excuses du président, M. Mitterrand, et de MM. les docteurs Barbier et Benoist qui, en leur qualité de parlementaires, sont retenus à Paris.

A la demande de M. Mitterrand et avec l'accord du bureau, il a été décidé, l'ordre du jour ne comportant pas des dossiers urgents, que l'examen de ceux-ci serait reporté à une date ultérieure. Cette séance d'ouverture sera donc une séance de pure forme et nous reprendrons nos travaux dans quelques semaines.

Les jours suivant les jours, les mois suivant les mois, ont amené des changements dans la marche des services de notre département. Je tiens à vous informer du départ de plusieurs de nos chefs de service.

M. de Gaulejac qui depuis tant d'années dirigeait les archives départementales a quitté son poste atteint par la limite d'âge. Passionné de tout ce qui touche l'histoire de notre département, il reste Nivernais et continuera de s'occuper des temps anciens dont il faut, paraît-il, "rejeter la cendre et garder la flamme". Ce qui ne l'empêchera pas, d'ailleurs d'oeuvrer dans l'art et la littérature des temps nouveaux.

M. Cavé, directeur de l'équipement, est parti, emmenant avec lui son optimisme perpétuel vers le soleil méditerranéen. Qu'il sache que nous lui souhaitons une longue retraite qu'il saura rendre heureuse.

M. François Maisse le remplacera. Il peut dès maintenant être assuré qu'il ne s'ennuiera pas dans la Nièvre. Un travail abondant et varié l'attend.

Dans le cadre des réformes de structures, notre département a vu ses directions des impôts fusionner. Un seul directeur, M. Jacquelin, va coiffer de son autorité les trois anciennes régies : l'enregistrement et les domaines, les contributions directes et les contributions indirectes. Nous le félicitons de sa promotion.

M. Avice, directeur de l'enregistrement, nous a donc quittés pour Le Mans et M. Rouault, directeur des impôts indirects, pour Laval en laissant un bon souvenir malgré les difficultés de leurs fonctions.

Je dois également vous signaler le départ de M. Gouvine, qui était le secrétaire du Conseil Général et de la Commission Départementale. Il est nommé directeur à la préfecture du Morbihan. Il est remplacé par M. Garnier dans les mêmes fonctions. En votre nom, j'adresse à l'un et à l'autre nos plus vives félicitations.

Un de nos bons et anciens collègues qui allègrement accumulait les années nous a malgré tout quittés. Le docteur Laurent, qui pendant vingt-trois ans siégea ici, repose depuis quelques semaines dans le petit cimetière de Saint-Saulge. C'était un homme qui avait su, au cours de sa vie, associer la bonté et l'héroïsme. Plusieurs d'entre nous ont tenu à l'accompagner lors de ses obsèques. M. Theuriot au nom de notre Assemblée a rappelé sa vie en lui disant un dernier adieu. En votre nom à tous, je renouvelle à sa famille et à ses amis de Saint-Saulge les condoléances émues que nous leur avons présentées.

Les fauteuils de deux de nos collègues sont restés libres, ceux de M. Bouiller et de M. le docteur Dubois. Nous souhaitons les revoir bientôt parmi nous. En votre nom je leur souhaite un rétablissement rapide, espérant qu'ils seront des nôtres lors de notre prochaine réunion.

Mademoiselle, Messieurs, j'en ai terminé. Il ne m'appartient pas de commenter des événements qui se suffisent à eux-mêmes. Il ne nous reste plus qu'à attendre, en donnant l'exemple du calme, l'application des lois républicaines qui feront prendre à la France sa marche vers l'avenir. (Applaudissements)

M. le Préfet : Je vous remercie monsieur le président, au nom de l'administration, des paroles que vous avez prononcées à l'adresse de mes collaborateurs, chefs de service, MM. de Gauléjac et Cavé, qui viennent de nous quitter.

M. de Gauléjac, comme vous l'avez souligné, continuera de s'occuper d'un certain nombre de tâches pour lesquelles son concours nous sera encore très précieux.

Vous savez que M. Jacquelin, directeur des impôts, assumera désormais la direction de la totalité des services financiers du département : l'enregistrement et les domaines, les contributions directes, et les contributions indirectes.

Nous aurons le plaisir d'accueillir nos nouveaux chefs de service qui, j'en suis persuadé, apporteront tout leur dévouement à l'Assemblée départementale : Mme Renaudin qui remplacera M. de Gauléjac dans quelques semaines et M. François Maisse, deuxième du nom, puisque le directeur départemental de la main-d'oeuvre

porte déjà le même nom. Ce deuxième M. François Maisse sera directeur départemental de l'équipement. Il prendra ses fonctions lundi prochain venant du Calvados.

Je tiens également à m'associer aux paroles de sagesse que vous venez de prononcer, monsieur le président, et aux paroles de regrets que vous avez adressées à l'attention du docteur Laurent à qui, au nom de l'administration, je rends hommage en renouvelant à sa famille l'expression de nos sincères condoléances. (Applaudissements)

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président : La parole est à M. Hostier.

M. Hostier : Il est regrettable que cette première session ordinaire ne se déroule pas normalement en raison de l'absence de notre président. Pourquoi nous avoir convoqués le 29 avril, c'est-à-dire au lendemain du referendum dont on pouvait facilement deviner le résultat ?

La période qui va s'ouvrir ne permettra pas plus au président Mitterrand d'être présent au cours des prochaines semaines. Malgré la disparition du président de la République l'expédition des affaires courantes est assurée. Pourquoi l'absence de M. Mitterrand reculerait-elle l'examen des questions administratives importantes qui sont inscrites à notre ordre du jour ?

M. le Préfet : J'indique à M. Hostier que je me suis associé hier soir à la demande du président Mitterrand, d'abord en raison des circonstances actuelles et ensuite parce que, ainsi que je l'avais déclaré à la Commission départementale, je ne suis pas en mesure de vous présenter aujourd'hui la décision modificative n. 1.

Il était toutefois nécessaire d'ouvrir la première session ordinaire du Conseil Général afin de respecter le délai légal du 30 avril.

Ainsi par la force des choses, nous nous trouvons dans l'obligation de reporter cette session à une date ultérieure. J'avais l'intention de vous proposer la date du 20 mai mais, en raison des événements, cette date ne vous conviendra vraisemblablement pas. Mais sachez bien que l'administration est toujours à votre disposition. Il serait donc plus sage de nous ajourner après les élections présidentielles.

Je dois également vous signaler que votre président m'a formellement demandé que l'examen du dossier concernant l'extension des bureaux de la préfecture ne soit fait qu'en sa présence et devant une commission qu'il souhaite pouvoir réunir.

Quant aux autres dossiers qui vous sont soumis, ils ne sont pas particulièrement urgents.

M. Lepère : Et le dossier sur le Morvan et l'aménagement du lac des Settons ? Il est question que les premières installations doivent être prêtes au début de cet été.

- M. le Préfet* : Je ne m'oppose pas à ce que vous preniez une décision à ce sujet.
- M. le Président* : Je n'y vois pas non plus d'inconvénient, encore que le principal intéressé ne soit pas là.
- M. Lepère* : Nous sommes tous intéressés !
- M. Hostier* : Nous avons également des vœux à déposer.
- M. Gadoin* : En raison des événements, il serait sage de prévoir la prochaine session du Conseil général dans la deuxième quinzaine de juin. En 1968, la décision modificative n'a été votée qu'à la fin du mois de juin. Cela prouve bien que l'ajournement de notre session ne pose pas de difficultés techniques.
- M. Theuriot* : En l'absence de M. le docteur Barbier, le dossier relatif au ramassage scolaire ne peut pas être examiné aujourd'hui. Cette question est certes urgente mais elle peut être différée.
- Quant au dossier concernant l'aménagement du lac des Settons, la décision est plus urgente et je propose que nous la prenions dès aujourd'hui.
- M. Boucomont* : Je comprends très bien que M. le Préfet nous demande, en l'absence de M. le président Mitterrand, de reporter l'étude du dossier relatif à l'extension des bureaux de la Préfecture. Toutefois je propose que le Conseil général donne son avis dès aujourd'hui sur l'établissement d'une maquette selon le désir de la deuxième Commission. Ce travail pourrait être effectué pendant l'intersession et nous ferait gagner du temps.
- M. Emery* : En ce qui concerne le lac des Settons, il n'est pas du tout question que les travaux commencent avant l'été. Il s'agit seulement de décider la mise en adjudication de travaux qui ne débiteront qu'en septembre, après le départ des vacanciers dont le séjour ne doit pas être perturbé.
- M. le Président* : Cette décision n'est pas tellement urgente.
- M. Hostier* : Si, monsieur le président, la mise en adjudication exige un délai de deux mois pour la publicité.
- M. le Président* : Dans ces conditions, je vous propose l'ordre du jour suivant dépôt des vœux, vote de crédits complémentaires pour l'aménagement du lac des Settons et fabrication d'une maquette des futurs bureaux de la préfecture.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par 14 voix)

DEPOT DE VŒUX

M. le Président invite MM. les Conseillers généraux à déposer leurs vœux qui sont renvoyés aux commissions compétentes, étant entendu que leur discussion sera renvoyée à la prochaine session.

L'un de ces vœux, déposé par MM. Hostier et Perronnet, relatif au référendum, appelle de la part de M. le Préfet la remarque suivante :

“Etant donné que les lois républicaines n'ont pas changé depuis 1871 et que ce sont les seules que j'applique, je poserai la question préalable.”

Au sujet d'un autre vœu, déposé par M. Petit et concernant le centre départemental de documentation pédagogique, le préfet fait observer que ce service pourra être relogé dans les locaux actuels de l'inspection académique à l'échéance des travaux nécessaires à l'édification des nouveaux bureaux de la Préfecture.

“Mais pendant la durée de ces travaux il sera nécessaire d'héberger les actuels services de la préfecture dans l'immeuble de l'inspection académique, seul bâtiment disponible pendant cette période de rotation. Pour le moment, cette éventualité doit être mise en réserve.

“Une autre solution consisterait à utiliser l'immeuble que nous avons acheté place Chaméane et que nous destinons à l'installation d'un atelier protégé qui, dans l'état actuel des choses, n'est pas encore prêt. Mais M. le docteur Sébillotte m'a demandé un délai pour lui permettre de faire une dernière et, pense-t-il, fructueuse tentative pour créer cet atelier protégé. Cette deuxième solution devrait donc être reportée à une certaine échéance. Mais de toute façon il y aura une solution.”

L'auteur du vœu signale que la ville de Nevers est disposée à temporiser jusqu'à ce qu'une solution définitive puisse être prise.

Après le dépôt des vœux, M. le Président propose à l'assemblée départementale une suspension de séance pour permettre à la Commission des finances de donner son avis sur le dossier relatif au programme d'équipement sportif et touristique du Morvan et à l'aménagement du lac des Settons. (Assentiment).

(La séance, suspendue à dix heures quarante cinq minutes, est reprise à onze heures trente cinq minutes).

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POUR LE PERSONNEL DU SANATORIUM DE PIGNELIN - PROPOSITION DE LA DEUXIEME COMMISSION TENDANT A MODIFIER UNE PRECEDENTE DECISION DU CONSEIL GENERAL

M. Boucomont : Lors de la dernière session, le Conseil Général avait décidé la construction de logements pour le personnel du sanatorium de Pignelin.

Votre deuxième Commission, informée que l'Education nationale avait l'intention d'implanter en province une école de perfectionnement, vous propose de poser la candidature de la Nièvre pour l'un de ces établissements et d'offrir à l'Etat à cette fin le terrain disponible à Pignelin. Il en résulterait que l'implantation des logements du personnel devant être édifiés cette année : reviendrait sur le terrain primitivement envisagé.

Le but de ce rectificatif est de ne pas priver le département d'une possibilité d'implantation de ces écoles, dont l'une a été proposée à l'Yonne qui l'a refusée.

Il y aura sans doute une possibilité pour notre département du fait qu'il existe d'autres projets d'écoles semblables pour lesquelles nous avons un terrain qui conviendrait parfaitement.

En conséquence, la construction que nous avons décidé au mois de janvier dernier devrait être implantée à gauche de l'allée et non à droite.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui par votre deuxième Commission présente l'intérêt de ne pas retarder la construction de logements convenables pour le personnel dont une grande partie habite encore dans des baraquements qui tombent en ruines.

M. le Président : Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix la proposition de la deuxième Commission.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée).

PROGRAMME D'EQUIPEMENT SPORTIF ET TOURISTIQUE DU MORVAN
AMENAGEMENT DU LAC DES SETTONS

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de sa deuxième session extraordinaire de 1968, votre Assemblée a donné son accord sur le programme technique et financier de la première tranche d'aménagement du lac des Settons avec les acquisitions de terrains nécessaires, sur la procédure de dévolution des travaux, sur l'ouverture d'appels d'offres pour les lots prévus au programme 1969 et sur la réalisation des emprunts nécessaires au financement des acquisitions et travaux, notamment celui de 1 145 000 F à souscrire auprès du Crédit Agricole et celui de 915 250 F à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La dépense totale s'élevait à 3 057 235 F, ce qui, compte tenu de la subvention du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports de 915 250 F et des emprunts, laissait apparaître un découvert de financement de 81 735 F.

Les architectes ont présenté, en février 1969, le projet complet de la première tranche présentant une augmentation de dépense importante. Malgré les compressions qu'ils ont été invités à faire, le coût total de l'opération s'élève encore à 3 208 297 F, soit un dépassement de 151 062 F, imputable pour partie à une augmentation des dépenses d'assainissement de l'ordre de..... 30 000 F

et pour le reste à l'augmentation des dépenses afférentes à la construction d'une voilerie et d'une chaufferie aux Branlasses..... 63 000 F

et à l'augmentation du coût des bâtiments d'accueil des plages d'Outre-Cure et de la Queue des Rouelles de l'ordre de..... 58 000 F

151 000 F

En admettant que ces majorations de dépenses, qui paraissent indispensables, soient prises en considération, la partie non financée de l'opération s'élèverait à la somme de..... 232 797 F.

Il convient de signaler que dans un souci d'économie, les architectes ont supprimé de leur projet une grande partie des aménagements intérieurs des bâtiments, évalués à 200 000 F environ. Ces aménagements seront en effet à étudier en liaison avec le ou les utilisateurs et leur prise en charge financière pourra être déterminée ultérieurement, en fonction de la participation éventuelle apportée par l'organisme gestionnaire.

Je vous rappelle que, lors de la dernière session de votre Assemblée, et compte tenu des possibilités de consommation des crédits, seule une première tranche de travaux de 2 000 000 F avait été décidée et inscrite au Budget Primitif de 1969. Pratiquement, elle se compose de la façon suivante :

- Acquisition de tous les terrains.....	670 500 F
- Travaux d'assainissement.....	230 500 F
- Aménagements et constructions.....	1 000 000 F

Dans cette enveloppe de 1 000 000 F, les architectes proposent de réaliser deux seulement des équipements et de réserver l'aménagement d'Outre-Cure pour une tranche ultérieure.

Cet arrangement permettrait de réaliser totalement l'équipement des Branlasses, bâtiment et plage, d'ensabler la plage de la Queue des Rouelles et de construire le bâtiment d'accueil :

- Branlasses.....	761 536 F
- Queue des Rouelles :	
- Bâtiment.....	128 255 F
- Aménagement de la Plage.....	70 040 F
- Désouchage, débroussaillage, terrassement des abords des équipements intéressés.....	<u>40 169 F</u>
	1 000 000 F

Mais il me paraît souhaitable de lancer la totalité de l'opération afin d'éviter la multiplication des lots et des appels d'offres et d'obtenir des conditions financières meilleures.

Je vous demande donc de bien vouloir :

1 - m'autoriser à procéder à la dévolution de la totalité des travaux prévus, soit 3 208 297 F, étant entendu que votre Assemblée aura à inscrire à une prochaine décision budgétaire une tranche de financement égale à 1 208 297 F.

2 - me donner votre accord pour l'adjonction au jury des travaux, chargé de retenir les offres, de M. Emery, Conseiller Général, d'un représentant de chacun des services intéressés (Agriculture, Jeunesse et Sports, Société d'Équipement de Saône-et-Loire) et d'un des architectes.

3 - me faire savoir comment vous entendez financer les dépassements de crédits proposés par les architectes ainsi que le découvert existant, soit 232 797 F. Je précise à ce sujet que les possibilités d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Agricole me paraissent épuisées pour cette opération et qu'il conviendrait donc de recourir soit à un emprunt à court terme de la C.A.E.C.L. (Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales), soit à l'autofinancement. Dans ce dernier cas, les sommes nécessaires seraient inscrites, selon les possibilités, à une de vos prochaines décisions budgétaires.

RECAPITULATIF

	Terrains	Constructions	Aménagements +V.R.D.	TOTAL
Les Branlasses	150 000	690 376 (y compris la voilerie)	386 863	1 227 239
Outre-Cure	108 000	134 028	474 785	716 813
Queue des Rouelles	<u>412 500</u>	<u>122 583</u>	<u>508 988</u>	<u>1 044 071</u>
TOTAL	670 500	946 987	1 370 636	2 988 123
Frais S.C.E.T. 9,5 %		<u>89 964</u>	<u>130 210</u>	<u>220 174</u>
	670 500	1 036 951	1 500 846	3 208 297

Rapport de M. Lepère :

Au cours de la deuxième session extraordinaire de 1968, l'Assemblée Départementale avait donné son accord sur le programme technique et financier de la 1ère tranche d'aménagement du Lac des Settons et sur la réalisation des emprunts nécessaires au financement des acquisitions et travaux, notamment celui de 1 145 000 F à souscrire auprès de la Caisse Agricole et celui de 915 250 F à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La dépense totale s'élevait à 3 057 235 F, ce qui laissait apparaître un découvert de financement de 81 735 F, en tenant compte de la subvention de 915 250 F du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports.

Le projet complet de la 1ère tranche à la fin février 1969, présente une augmentation de dépenses importante qui, malgré les compressions (200 000 F), s'élève à 3 208 297 F, soit un dépassement de 151 062 F dû à une augmentation :

- de dépenses d'assainissement.....	30 000 F
- voileries et chaufferies aux Branlasses.....	63 000 F
- coût des bâtiments d'accueil, des plages d'Outre Cure et de la Queue des Rouelles.....	<u>58 000 F</u>
	151 000 F

Ces majorations de dépenses indispensables, si elles sont prises en considération, montrent que la partie non financée s'élève à 232 797 F.

Lors de sa dernière session, à l'Assemblée Départementale avait retenu une première tranche de travaux de 200 000 F qui avait été inscrits au budget primitif de 1969, réservant pour une tranche ultérieure l'aménagement d'Outre-Cure.

Il paraît souhaitable de lancer la totalité de l'opération afin d'obtenir des conditions financières plus favorable. Si cette solution était retenue, l'Assemblée Départementale aura à inscrire à une prochaine décision

budgetaire une tranche de financement égale à 1 208 297 F. Elle aura à donner son accord pour l'adjonction au Jury des travaux chargé de retenir les offres de M. Emery Conseiller Général, d'un représentant de chacun des services intéressés (Agriculture, Jeunesse et Sports, Société d'Equipe-ment de Saône et Loire) et d'un des Architectes. Elle aura à faire connaître comment elle entend financer les dépassements de crédit - 232 797 F (Caisse d'Aide à l'Equipe-ment des Collectivités Locales - ou Autofinancement). Dans ce dernier cas, les sommes nécessaires seraient inscrites, selon les possibilités, à une de vos prochaines décisions budgétaires.

Votre deuxième Commission, tout en laissant le soin à la Commission des Finances de déterminer le mode de financement, à envisager, émet un avis favorable aux conclusions du rapport, tout en demandant que le Président de la Commission des Travaux ou son représentant soit adjoint au Jury des Travaux chargé de retenir les offres.

Rapport pour avis de la Commission des Finances présenté par M. Chaigneau Rapporteur Général :

Notre première Commission adoptant les conclusions du rapport de la deuxième Commission, vous demande de financer les dépassements de Crédit de : 232 797 F, par un recours à l'emprunt auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipe-ment des Collectivités Locales ainsi qu'auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

Le Conseil Général s'engage à voter les centimes pour couvrir les annuités.

M. Bernigaud : Je croyais que la Caisse du Crédit agricole disposait de fonds qui pourraient être prêtés à un taux moins élevé que ceux de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.

M. Chaigneau : Il est normal que de tels travaux soient financés par l'emprunt.

M. Bernigaud : J'en suis d'accord mais je propose que les deux organismes prêteurs soient mis en concurrence.

M. le Rapporteur : Au point 3 - de mon rapport, M. le Préfet s'exprime ainsi :

“Je précise que les possibilités d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations et du Crédit Agricole me paraissent épuisées pour cette opération.”

M. Boucomont : J'ai fait remarquer l'autre jour en commission que le directeur du Crédit agricole craignait de ne pouvoir utiliser complètement l'attribution de 1969 en faveur des Collectivités Locales. M. le Préfet est dans doute mieux renseigné que moi à ce sujet.

M. le Préfet : L'attribution du Crédit agricole s'applique chaque année au programme conditionnel C'est-à-dire aux travaux qui ne sont pas subventionnés. Or les travaux envisagés pour l'aménagement du lac des Settons sont des travaux subventionnés auxquels correspondent des enveloppes d'emprunt soit auprès de la Caisse du Crédit agricole soit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous avons utilisé toutes les possibilités d'emprunt auprès de ces deux organismes dans le cadre des travaux subventionnés.

Je ne peux pas exclure, si vous souhaitez qu'une telle négociation soit menée, que le Crédit agricole ne consente ce prêt, mais il n'est pas normal que nous l'envisagions au programme conditionnel parce que les travaux dont il s'agit ne seraient pas compris dans le programme conditionnel puisqu'ils ne doivent pas être subventionnés.

Indépendamment du programme conditionnel, le crédit agricole peut éventuellement - mais je n'en ai pas l'assurance - consentir un prêt au département.

- M. Boucomont* : L'année dernière, la caisse régionale du Crédit agricole s'est battu les flancs - si je puis dire - pour placer 600 millions d'anciens francs. Cette année son attribution est de 400 millions et les demandes des collectivités locales sont beaucoup moins nombreuses.
- M. Emery* : Je fais observer, M. le Préfet, que les dépassements de crédits ne sont pas subventionnés.
- M. le Préfet* : C'est exact.
- M. Gadoin* : C'est pour cette raison que nous nous adressons à la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.
- M. le Président* : Rien n'empêche de prévoir ces deux possibilités d'emprunt. (Assentiment)

M. le Rapporteur voudra bien modifier son rapport en conséquence.

Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix le rapport de M. Lepère ainsi modifié.

(Le rapport ainsi modifié, mis aux voix, est adopté.)

- M. le Rapporteur* : Je dois signaler qu'au cours de la dernière quinzaine qui a précédé le referendum nous avons entendu un membre de cette Assemblée clamer par monts et par vaux que le financement de l'aménagement du lac des Settons ne se ferait que dans le cadre de la future région.

Je souhaite que l'Assemblée Départementale rappelle à ce Conseiller général qui l'a sans doute oublié, que les crédits ont été votés au mois de janvier dernier et que nous n'attendions pas une manne providentielle venant d'ailleurs pour financer les travaux du lac des Settons. Au cas où ce conseiller n'aurait pas assisté à cette séance, il conviendrait de le lui faire savoir car il n'est pas normal qu'un membre de notre Assemblée ait pu proclamer de village en village que ces crédits n'existaient pas, qu'ils n'avaient jamais été votés par notre département.

- M. le Président* : Votre observation figurera au procès-verbal monsieur Lepère.

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE POUR LOGER LES BUREAUX DE LA PREFECTURE

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de votre session d'avril 1962, vous avez adopté un rapport de M. Bouiller, demandant de faire étudier un projet d'agrandissement des bureaux de la Préfecture comportant "l'extension des locaux : actuels par prolongement et surélévation d'un étage du bâtiment E et réaménagement des bureaux du bâtiment D".

En fait, l'Architecte Départemental a dressé six esquisses et à l'issue de vos sessions d'octobre, décembre 1963 et mai 1964, vous avez retenu le principe de la construction de bâtiments neufs à implanter pour partie sur l'emplacement actuel des immeubles sis sur le côté pair de la rue de la Préfecture, et pour le surplus sur le terrain des Ursulines qui appartient au Département.

Vous avez, en outre, décidé l'acquisition des 11 immeubles existants entre l'actuelle Préfecture et l'ensemble des Ursulines.

Au moment de la rédaction du présent rapport, 9 immeubles ont été acquis à l'amiable. Pour les deux autres, portant respectivement les numéros 38 et 46, leur expropriation est sur le point d'être déterminée. L'ordonnance portant transfert de propriété a été rendue et notifiée aux intéressés. La fixation de l'indemnité interviendra le 17 avril 1969.

Même en admettant que les parties expropriées contestent, en cette matière, la décision du juge, le Département aura la possibilité de verser aux expropriés le montant de l'indemnité qu'il leur a proposé et de consigner à la Caisse des Dépôts et Consignations la différence entre cette indemnité et celle fixée par le juge. Il pourra prendre possession effective des lieux un mois après ces versements.

La démolition des bâtiments pourrait donc se faire dans le courant de l'année 1969 et la construction du nouvel immeuble ou tout au moins d'une première tranche commencer dès que le terrain d'assiette serait libéré.

Services à reloger dans le bâtiment à construire -

En 1963 lorsque vous avez pris d'une manière ferme la décision de faire édifier un ensemble administratif rue de la Préfecture, C'est une véritable Cité qui avait été envisagée puisque, si la 1ère tranche comportait seulement 2 000 m² de bureaux, les tranches suivantes en comportaient 11 000.

Mais en 1964 est intervenue la réforme administrative en application de laquelle certains services ont été regroupés et se sont trouvés dans l'obligation de procéder, sans plus attendre, à la recherche de locaux plus fonctionnels. C'est ainsi que la Direction du Travail et de la Main-d'Oeuvre a pu acquérir des bureaux Boulevard Pierre de Coubertin, la Direction Départementale de l'Agriculture a loué, pour 18 années, un immeuble rue Gambetta, la Direction de la Construction rattachée à la Direction de l'Équipement va trouver place dans l'immeuble actuel de l'ex-service des Ponts & Chaussées, rehaussé d'un étage. Le Service du Contrôle Intérieur et des Prix sera lui-même logé dans la nouvelle Trésorerie Générale, Place de Verdun. Un bâtiment est en cours de construction Boulevard St-Éxupéry pour l'inspection Académique et le Service de la Jeunesse et des Sports. Un autre va être construit rue de la Fosse aux Loups pour la Direction des Services Vétérinaires et son Laboratoire. Vous en avez approuvé le projet et l'Etat a accordé pour ces travaux sa participation financière. Il en est de même pour le Dispensaire Départemental dont la construction va commencer en cours d'année.

A l'heure actuelle restent donc à reloger dans les immeubles à édifier rue de la Préfecture, ou sur le terrain des Ursulines :

- Deux Directions de la Préfecture, la troisième ayant été supprimée et remplacée par le Service de la Coordination et de l'Action Economique dont l'implantation, en raison de la nature de ses attributions, doit être rapprochée du Préfet et du Secrétaire Général,
- La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,
- Différents autres services aux effectifs moindres tels : l'Inspection des Lois Sociales en Agriculture, l'Office des céréales, le Service de la Radiodiffusion, le Service des Mines, et éventuellement l'Office des Anciens Combattants et le Centre d'Orientation Professionnelle.

Mouvement des Services à opérer avant tout début des travaux -

L'insuffisance des locaux actuels a contraint mes prédécesseurs au fur et à mesure que les immeubles de la rue de la Préfecture devenaient propriété du Département, à reloger provisoirement des services administratifs dans certains d'entre eux. Ce sont : l'Imprimerie Administrative et le Service du Matériel, la Protection Civile et l'Inspection départementale des Services d'Incendie.

Ces services doivent évidemment être évacués avant tout commencement de travaux. Ceci suppose l'existence d'un bâtiment relais qui serait occupé pendant la durée de la construction du nouvel immeuble. Ce bâtiment ne peut être que celui dans lequel se trouve actuellement l'Inspection Académique qui prendra elle-même possession de ses nouveaux locaux Boulevard St-Exupéry dans le milieu de l'année 1969.

Un problème est cependant posé pour la réinstallation de l'Imprimerie Administrative. Elle doit trouver normalement sa place, après achèvement de la première tranche de travaux, dans la partie du bâtiment E qui sera libéré par la Direction des Affaires Financières, Départementales et Communales, avec ses dépôts de papiers et fournitures au sous-sol de ce bâtiment. Les sous-sol en effet conviennent parfaitement pour un tel usage, ils sont suffisamment spacieux, sains, chauffés et aérés. Ces trois dernières conditions sont indispensables pour que le papier en stock ne s'humidifie pas et passe sans difficultés au moment de l'impression dans les machines "Offset".

Mais le transfert de machines lourdes relativement fragiles ne peut être fait que par des spécialistes et, de ce fait, est onéreux. En conséquence, et plutôt que d'imposer à l'imprimerie deux déménagements en deux ou trois ans, je pense qu'il est préférable de la réinstaller dans ses locaux définitifs. C'est donc la Direction des Affaires Financières Départementales et Communales qui occuperait pendant la durée des travaux, le bâtiment actuel de l'Inspection Académique ; son départ permettrait également de transférer dans les bureaux devenus disponibles la Protection Civile et l'inspection Départementale des Services d'Incendie. Les immeubles à démolir se trouveraient ainsi libérés en totalité.

*
* *
*

La première tranche des travaux et son financement -

Le relogement de l'ensemble des services que j'ai énumérés plus haut nécessitera évidemment plusieurs tranches de travaux, deux semble-t-il.

La première tranche comporterait la construction d'un bâtiment en prolongement du bâtiment E actuel dans lequel prendraient place, après achèvement, la 1ère et la 2ème Direction de la Préfecture. Chacune d'elles a besoin de 500 m² de bureaux environ, pour les couloirs, waters et dégagements divers : de 30 % également pour aménager un hall d'accueil du public et au moins deux salles de Commission, dont une grande salle pouvant contenir de 100 à 120 personnes et susceptibles d'être divisée elle-même en deux ou trois salles plus petites par des cloisons mobiles, et enfin 30 % pour servir d'unité de rotation, aménager des locaux d'archives et éventuellement satisfaire à des extensions ultérieures. C'est donc au total 2 000 m² de surface utile développée que doit comporter ce premier bâtiment.

L'architecture serait telle qu'elle permettrait l'adjonction d'autres bâtiments pour les services non logés et dont les études seraient faites au cours des années à venir.

En ce qui concerne la 1ère tranche et si l'on admet que les bureaux reviennent à 1 000 F le m², le coût en serait de l'ordre de 2 000 000 F. Si l'on admet également que la démolition des immeubles existants s'élèvera à 250 000 F ou 300 000 F l'ensemble reviendrait à 2 300 000 F.

Le financement peut en être assuré intégralement avec les crédits qui figurent actuellement au Budget départemental et ceux qui pourront être prélevés sur les excédents ultérieurs pour être affectés à ces travaux, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à d'autres sources de capitaux.

*

* *

L'implantation des Services après achèvement de la 1ère tranche -

Après achèvement de l'immeuble faisant partie de la 1ère tranche des travaux d'agrandissement de la Préfecture, les services seraient répartis de la façon suivante :

1 - Dans le bâtiment principal actuel de la Préfecture :

Le Cabinet et les Services qui en dépendent (Standard Téléphonique, Protection Civile, Inspection des Services d'Incendie, Bureau du Courrier), le Secrétariat Général et le Service du Personnel, le Service de la Coordination et de l'Action Economique ;

2 - Dans le bâtiment neuf :

La Direction de l'Administration et de la Police Générales, la Direction des Affaires Financières Départementales et Communales, le Service de la Radiodiffusion et éventuellement le Service des Mines ;

3 - Dans le bâtiment E :

L'imprimerie Administrative, avec ses dépôts de papiers et fournitures, le Service du Matériel.

*

* *

La deuxième tranche des travaux -

Après exécution de la première tranche, il restera à reloger dans le bâtiment à construire sur le terrain actuel des Ursulines :

- La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,
- L'Inspection des Lois Sociales en Agriculture
- L'Office des Céréales
- divers services dont les effectifs sont réduits notamment le Service des Mines et le Service de la Radiodiffusion,
- éventuellement l'Office des Anciens Combattants, à moins que d'ici là il n'ait trouvé lui-même les locaux dont il a besoin.

La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale dont les effectifs excèdent 100 unités et qui doit disposer en outre d'un local spacieux pour entreposer les vêtements des pupilles de l'Etat a besoin de 2 300 m² de bureaux sans qu'il soit tenu compte des couloirs, sanitaires, dégagements divers, hall d'accueil du public, salles de réunions, etc... ce qui porte à 4 000 m² environ la superficie utile qui doit lui être attribuée.

Pour l'Inspection des Lois Sociales en Agriculture qui compte 8 personnes, 120 m² sont à prévoir et 60 m² pour l'Office des Céréales qui groupe 5 fonctionnaires.

Le Service des Mines et le Service de la Radiodiffusion doivent pouvoir disposer chacun de 50m² de bureaux.

C'est donc pour ces quatre derniers Services 280 m² qui sont nécessaires. En leur appliquant les majorations qui ont été prévues dans les autres cas, la surface utile à leur réserver est voisine de 450 m².

En admettant que lorsque la deuxième tranche sera sur le point de se réaliser, l'Office des Anciens Combattants ait trouvé des locaux pour ses propres besoins, le bâtiment à construire devrait comporter 4 500m² de surface couverte plus éventuellement 180 m² pour l'Architecte départemental.

Cette surface sera à majorer de 400 m² si l'Office des Anciens Combattants doit y trouver place.

*

* *

Le financement de la 2ème tranche -

Il n'est pas possible de chiffrer à l'heure actuelle le coût de la 2ème tranche en raison de l'incertitude dans laquelle on se trouve quant à la date du début des travaux.

Mais étant donné que le bâtiment sera réservé presque dans sa totalité à des services d'Etat, celui-ci paiera au Département un loyer calculé en fonction des bases qui seront alors arrêtées par la Direction des Impôts.

Le financement pourra donc se faire en tout ou partie par voie d'emprunt, les loyers encaissés par le Département couvrant pour une large part, le montant des annuités.

*

* *

Le logement des Services pendant la durée des travaux -

Aucun problème ne se pose pour loger les services pendant la durée des travaux. Le ou les bâtiments à construire seront implantés sur le domaine départemental des Ursulines en dehors du terrain d'assiette de l'immeuble actuel et dont la démolition n'interviendra qu'après achèvement des locaux neufs.

Telles sont les propositions que j'ai cru devoir vous soumettre en vue d'assurer, dans des conditions normales de confort, le relogement des Services administratifs et en particulier des services de la Préfecture.

Vous trouverez, au dossier, dressé par l'Architecte départemental, un plan masse général et un avant-projet des travaux qui doivent faire l'objet de la 1ère tranche, ainsi que le dossier programme établissant les décomptes des surfaces nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et me faire connaître votre décision.

M. le Président : M. Perronnet demande, au nom de la deuxième Commission, qu'une maquette soit établie pour nous permettre de mieux suivre ce projet de construction.

Il n'y a pas d'opposition à cette demande ?

Il en est ainsi décidé.

M. le Préfet : Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre des dépenses imprévues.

CLOTURE DE LA SESSION

M. le Président : Mademoiselle, Messieurs, je vous remercie de votre participation à cette courte session. J'adresse également mes remerciements à M. le Préfet et à ses chefs de service.

Personne ne demande plus la parole ?

Je déclare close la première session ordinaire de 1969.

(La séance est levée et la session close à douze heures).

TABLE DES MATIERES

par ordre alphabétique

	<u>Pages</u>
- C -	
Clôture de la Session.....	15
Construction d'un immeuble pour loger les bureaux de la Préfecture.....	11
- D -	
Dépôt de vœux.....	4
- O -	
Ouverture de la Session.....	1
- P -	
Programme d'équipement sportif et touristique du Morvan - Aménagement du Lac des Settons.....	6
- R -	
Règlement de l'ordre du Jour.....	3
- S -	
Sanatorium de Pignelin - Construction de logements pour le personnel - Proposi- tion de la deuxième commission tendant à modifier une précédente déci- sion du Conseil Général.....	5
Séance du mardi 29 avril 1969.....	1